



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N°A2026\_SG054

### PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA COLLECTIVITÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Le Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,

Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL2026\_047 en date du 27 avril 2026 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 5 titulaires et 5 suppléants,

Considérant que par cette même délibération le conseil communautaire a maintenu le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

#### ARRETE

**Article 1** : Sont désignés en qualité de membres du comité social territorial représentant la collectivité, les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
Elisabeth PONSOT	Richard PERRIER
Gérald GORDAT	Thierry DESJOURS
Myriam PEJOUX	Anne DEGRANGE
Fabrice CHARLES	Anne-Thérèse BLANCHARD
Patrick BOUILLON	Jean-Marc DESSERT

**Article 2** : Madame Elisabeth PONSOT assurera la présidence du comité social territorial.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026

**webdelib**

ID : 071-200071884-20260522-A2026\_SG054-AR

**Article 4** : Le Président de la Communauté de communes, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Grand Charolais.

Fait à Paray Le Monial, le  
19 mai 2026

Notifié le :

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**